

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2026**

Délibération n° 2026-05-050

Date de la convocation : 16 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de procurations : 4

Votes : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-deux mai deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

Membres présents :

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, GRANGE Jean-Luc, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, SABATIER Lucie, JACQUET Elodie, RAYMOND Jonathan, BALLERY Sarah, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin.

Procurations :

THOUMY Denis, procuration à CHAVANA Jean-Luc

BESSON Hélène, procuration à LESCANNE Etienne

FAURE Guillaume, procuration à BEAL Bénédicte

DESFOND Juliette, procuration à BERGER Estelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260522-2026-05-50-AR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2026

Absente excusée :

Secrétaire : BEAL Bénédicte

**OBJET : CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
QUARTIER LES CHALAYES**

Madame la maire rappelle que des travaux de mise en conformité et en séparatif des réseaux d'assainissement sont envisagés dans le secteur des Chalayes.

Suite à la commission travaux qui s'est tenue le 6 mai dernier, il convient d'apporter quelques ajustements au programme de travaux d'assainissement projetés.

Ce programme ayant évolué depuis le 20 septembre 2024, date à laquelle le conseil municipal s'était prononcé une première fois pour le valider et avait autorisé le maire à consulter les entreprises, il s'avère nécessaire de reprendre une nouvelle délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le programme de travaux définitif tel que joint en annexe et **AUTORISE** la maire à consulter les entreprises et à signer tout document afférent afin que les travaux puissent démarrer à l'automne 2026.

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 mai 2026.

La Maire
Geneviève MANDON

La secrétaire de séance
Bénédicte BEAL

